



Joint Public Advisory Committee (JPAC)
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)
Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 10 septembre 2004

M. William Kennedy
Directeur exécutif
Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, Bureau 200
Montréal, Québec H2Y 1N9

OBJET : Comment impliquer davantage le secteur privé aux travaux de la CCE

Monsieur Kennedy,

À la suite de la demande que vous avez faite au Comité consultatif public mixte (CCPM) au mois de mars dernier relativement à la communication d'informations à la Commission de coopération environnementale (CCE) sur la façon d'obtenir une participation constructive du secteur privé, le CCPM vous transmet des renseignements à ce sujet, conformément au paragraphe 16(5) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Vous trouverez également ci-jointes les observations faites par les membres du CCPM et du grand public dans le cadre de nos sessions ordinaires tenues le 12 mars à Oaxaca et le 23 juin 2004 à Puebla.

1. L'amélioration des communications entre le monde des affaires et le grand public passe par une participation accrue du secteur privé aux activités trinationales et aux activités de la CCE.
2. Récemment, le CCPM a formulé un avis au Conseil au sujet des orientations futures de l'ANACDE. Dans cet avis, le CCPM demandait instamment qu'on applique sans tarder certaines des recommandations du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE (CEDAA), y compris les deux recommandations suivantes, qui se rapportent à la participation du secteur privé aux activités de la CCE :

Recommandation 4 : Renforcer les capacités en vue de la formation de partenariats environnementaux plus solides

Nous recommandons que la CCE oriente ses efforts de renforcement des capacités de manière à contribuer à développer les capacités institutionnelles et à faire advenir une nouvelle génération de responsables et de spécialistes avertis de l'environnement, à l'intérieur et hors des instances gouvernementales, y compris dans le monde universitaire et dans le milieu des affaires.

Afin de réaliser cet objectif, nous recommandons que la CCE incorpore systématiquement le renforcement des capacités dans la plupart de ses programmes, en mettant l'accent sur les éléments suivants : 1) soutenir les institutions gouvernementales et les organisations privées du Mexique, afin de consolider dans ce pays la mise en application des lois et des politiques relatives à l'environnement; 2) contribuer à l'établissement de relations efficaces entre les organisations à vocation environnementale des trois pays qui partagent les mêmes idées.

Les éléments suivants devraient être intégrés dans ce programme transversal :

- *la formulation d'une définition large du renforcement des capacités qui engloberait la mise en commun des pratiques exemplaires et les investissements dans les capacités locales;*
- *l'établissement de buts et d'objectifs clairs, accompagnés d'indicateurs mesurables des progrès et d'une surveillance des résultats obtenus;*
- *la promotion de partenariats directs entre des entreprises ou fondations privées canadiennes ou américaines et des organisations mexicaines qui pourraient ensuite mener des activités de renforcement des capacités dans leur pays.*

Nous recommandons en outre que la CCE maintienne son soutien au FNACE, à titre de composante de ses activités de renforcement des capacités et de moyen de continuer à élargir le public cible de la CCE.

Recommandation 13 : Élargir le public cible de la CCE

En vue de resserrer les liens avec les principaux publics cibles et de favoriser une meilleure compréhension de leurs besoins, nous recommandons que le Conseil de la CCE prescrive au directeur exécutif de veiller, avec l'aide du CCPM, à ce que la CCE assure une participation plus systématique et équilibrée du milieu des affaires, des groupes autochtones, du monde universitaire, des groupes communautaires ainsi que des ONG à vocation environnementale et socioéconomique dans les trois pays et ce, dans le cadre de tous les programmes et activités de la CCE.

Nous recommandons en outre que le directeur exécutif cherche à obtenir des détachements de spécialistes appropriés en provenance du monde des affaires et des établissements universitaires.

3. La CCE devrait envisager l'établissement de critères visant la création de partenariats qui servent le mieux les intérêts de l'organisation et ceux de l'environnement. Le CCPM se fera un plaisir d'examiner et de commenter les critères définis.
4. Il faudrait s'attacher à faire en sorte que le secteur privé connaisse mieux le public et vice versa.
5. Il faut également indiquer clairement que la communication d'information n'est pas une activité à sens unique—le secteur privé fournit de l'information à la CCE, la CCE fournit de l'information au secteur privé et ces activités sont rendues publiques.

6. La CCE doit prévoir, dans son plan opérationnel, une activité précise à laquelle le secteur privé participera. Par exemple : 1) dans le domaine du renforcement des capacités, on pourrait lancer un projet visant à aider les industries mexicaines à se doter d'infrastructures et de technologies plus écologiques, projet auquel participeraient des entreprises canadiennes et américaines.
7. L'obtention de la participation du secteur privé, plus particulièrement des petites et moyennes entreprises, aux activités de la CCE, présente certaines difficultés. À cette fin, nous suggérons au Conseil de nommer un sous-comité composé de représentants du secteur privé des trois pays. Ce sous-comité serait chargé de proposer et de promouvoir des façons d'obtenir la participation du secteur privé aux activités de la CCE.
8. L'expérience des petites et moyennes entreprises du Canada et des États-Unis pourrait être utile aux entreprises mexicaines et les aider à se conformer aux nouveaux règlements en vigueur au Mexique. Pour augmenter les chances de réussite, on pourrait obtenir la collaboration des associations industrielles, des chambres de commerce et des ordres professionnels.
9. On pourrait également envisager l'établissement d'un centre d'information sur les événements environnementaux en Amérique du Nord. Dans la mesure du possible, on pourrait coordonner les activités de la CCE avec d'autres activités auxquelles des représentants du monde des affaires sont susceptibles de participer. On favoriserait ainsi la participation des gens d'affaires aux activités de la CCE et une plus grande interaction avec les membres du public. Par exemple, la CCE pourrait apporter une plus grande contribution à l'organisation de la foire et conférence mondiale Americana qui a lieu chaque année en alternance à Montréal et à Vancouver. Il s'agit d'un important événement qui présente les plus récentes technologies environnementales dans les Amériques.
10. Nous encourageons la CCE à collaborer avec d'autres organisations, dans la mesure du possible, dans le but d'obtenir des fonds de sources externes. La CCE pourrait par exemple établir des partenariats avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds pour l'environnement mondial.

Enfin, je tiens à vous informer que le CCPM songe à inclure la question de la participation du secteur privé à son programme l'an prochain.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Donna Tingley
Présidente du CCPM en 2004

c.c. Conseil de la CCE
Membres du CCPM

**Observations faites par les membres du CCPM et du public
le 12 mars à Oaxaca et le 23 juin 2004 à Puebla**

- Il importe d'augmenter la participation du secteur privé. Cette participation diminue d'une année à l'autre. Il faut aussi s'attacher à inclure d'autres secteurs de la société, par exemple, les universités et les groupes sociaux.
- Il faut s'assurer que tous les milieux sont représentés au sein des comités consultatifs multisectoriels.
- Il est bon de savoir comment les entreprises peuvent intégrer les principes du développement durable à leurs processus décisionnels.
- En ce qui a trait à la participation du secteur privé, si on décide d'axer davantage les activités sur le développement durable et de s'intéresser davantage au commerce et à l'environnement, il faudra s'assurer que la contribution du secteur privé sera plus positive et plus constructive. Cela apporte des avantages évidents—connaissance des marchés, connaissances techniques et ressources suffisantes pour agir—et favorise la prise en compte d'un plus grand nombre de points de vue lors de la prise de décisions. La participation des PME est également importante, mais celles-ci ont des ressources limitées. Nous avons besoin des multinationales. Les forces du marché les poussent à s'engager dans la voie de la responsabilité sociale. La CCE pourrait organiser des ateliers où des représentants du secteur privé participeraient à l'examen de questions qui suscitent des préoccupations communes comme la gestion des substances toxiques, le transport de déchets dangereux et la pollution transfrontalière. Le secteur privé du Canada n'est pas représenté au sein du CCPM. Le Secrétariat devrait aussi songer à embaucher plus de gens qui ont une expérience de travail dans le secteur privé.
- Les grandes entreprises se sont dotées de programmes d'observation volontaire et progressent dans la bonne direction. Il faut tirer parti de leur expérience.
- Les peuples autochtones pourraient ne pas être favorables à un programme visant surtout à obtenir la participation du secteur privé et des institutions financières internationales. Bon nombre des Autochtones qui ont pris la parole au symposium de la CCE sur le maïs ont exprimé d'importantes réserves à l'égard des multinationales et des grandes entreprises. Il faut tenir compte des préoccupations des Autochtones lorsqu'on établit de nouveaux partenariats. À cet égard, la CCE devrait définir des critères qui servent le mieux ses intérêts et ceux de l'environnement.
- Avant de prendre des mesures concrètes [solliciter la participation du secteur privé aux activités de la CCE], il faut établir des objectifs clairs. Doit-on accorder la priorité au financement, au partage des compétences ou à la coopération? Il faut connaître les besoins avant de proposer des façons d'y répondre. Il faut établir des partenariats qui vont dans le sens des objectifs de l'organisation. L'obtention de fonds n'est peut-être pas la meilleure solution. Lorsqu'on accepte une aide financière, on risque de perdre son indépendance et sa crédibilité.
- L'industrie a une contribution à apporter, au même titre que les autres intéressés. L'objectif consiste-t-il à obtenir des fonds, acquérir des connaissances sur la gestion ou sur d'autres activités que l'industrie met en œuvre de manière efficace? L'aide financière est toujours assortie de conditions.
- Il faut être très prudent si on sollicite la participation des multinationales. Avec la libéralisation des marchés mondiaux, les grandes multinationales ont de plus en plus de pouvoir et elles arrivent à se soustraire à la surveillance des gouvernements démocratiques.

- On peut augmenter la représentation des groupes intéressés, mais il faut être prudent lorsqu'on établit des liens avec le secteur privé. Nous savons tous que l'argent mène le monde. L'organisation d'ateliers avec des représentants du secteur privé soulève des inquiétudes chez moi. Il faut inclure le secteur privé, mais pas aux dépens du secteur public.
- Le secteur privé est responsable de la plus grande partie de la pollution et il a des solutions à ce problème. Il doit être tenu responsable de ses actes. Il y a beaucoup à faire à cet égard.
- Il est beaucoup plus difficile d'amener les petites entreprises à participer aux travaux de la CCE. Si on obtient leur participation, il faut faire preuve de prudence. Dans la déclaration de Puebla, toute mention de partenariats avec l'industrie devra être soigneusement formulée de manière ne pas donner l'impression que la CCE est une organisation axée sur l'industrie.
- Qui doit s'assurer que les gens qui n'ont pas accès à la CCE auront cet accès à l'avenir? Le CCPM devrait s'intéresser à cette question au lieu de solliciter le secteur privé. Si vous intégrez le secteur privé, il importe de solliciter les petites entreprises, pas les multinationales qui auront la main haute sur vous. Elles ont déjà accès aux organes décisionnels. Pourquoi voudriez-vous leur faciliter encore plus la tâche?
- Accorder une plus grande attention aux enjeux précis qui correspondent aux secteurs auxquels les entreprises accordent la priorité.
- Il faut reconnaître que, dans une certaine mesure, le rapport annuel *À l'heure des comptes* et le processus de communications de citoyens a créé une relation antagoniste entre le CCE et l'industrie.
- Il faut obtenir la participation des petites et moyennes entreprises—leurs activités ont aussi des effets sur l'environnement, comme le montrent les tendances décrites dans le rapport *À l'heure des comptes 2000*.
- La CCE ne doit pas devenir une organisation tournée vers l'industrie.
- Personne ne souhaite la privatisation de la CCE.